



De la Corruption au Crime d'Etat

Bienvenue chez NICOUD Eliane

Mes Fichiers au Format .pdf



hosting@enbg-censure.net

<http://enbg-censure.net/>



Eliane NICOUD

13, rue du Meunier
Clos du Moulin
34350 VENDRES

Eliane BEGUIN-NICOUD

Chez M. Gardet Bernard
6 ter rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane

Boutique "Tentation"
13 rue raymond Daujat
26200 MONTELMAR

[haut de page](#)

JACQUES CHIRAC

Ma lettre au Président de la République

VOIR

P1 .html <http://raptor08.free.fr/politique/chirac96/chirac96.pdf>

P2 .pdf <http://nicoudeliane.net/politique/chirac96/chirac96.html>

<http://eliane.nicoud.free.fr/politique/chirac96/chirac96.html>

<http://enbg-censure.net/politique/chirac96/chirac96.html>

~~Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Ex-Boutique " TENTAION "
13, rue Raymond Daujat
26200 - MONTELMAR~~

Monsieur le Président de la République
Jacques CHIRAC
Palais de l'Élysée
75008 - PARIS

Adresse actuelle :

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Chez M. GARDET Bernard
App. 114 - 6 Ter rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

Puteaux, le 8 novembre 1996

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République Française

JACQUES CHIRAC

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Cinq septembre 1996, la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine passe à l'action, (pièce 1).

Le compte à rebours de la suppression de mon R.M.I. a commencé, suivant une méthode déjà utilisée en 1994 par les services sociaux de la Drôme sur décision politique. Un hasard ? Non. Le 5 septembre 1996 est une date anniversaire. En effet le 5 septembre 1989 j'étais condamnée par **B.B.** à trois mois de prison avec sursis au Tribunal Correctionnel de Valence sur des faux judiciaires au cours d'une mascarade d'audience. C'était un avertissement avait conclu le président Bernard Boulmier en présence du substitut Pierre Becquet. Le tandem **B.B.** allait encore sévir dans les mois suivants à coup de procédures et de jugements bidons.

Si je vous adresse cette lettre, Monsieur le Président de la République Française c'est que les institutions comme le gouvernement de la République se sont inscrits délibérément aux abonnés absents.

Le 8 janvier 1996, j'ai adressé une lettre ouverte au Ministre de la Justice Jacques Toubon avec copie au Premier Ministre Alain Juppé, au Ministre de l'Intérieur Jean-Louis Debré (cité) et au Conseil Supérieur de la Magistrature dont vous êtes le Président.

La réponse du 9 février 1996, de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces signée **B.B.**, à ma lettre du 8 janvier 1996 me laisse perplexe. La date du 8 janvier 1996 serait-elle dérangeante ? Il faut le croire car la date s'est transformée en 8 juin 1996 (8 -06.96) sur la réponse (pièce 2). A l'évidence Monsieur Toubon est devenu le Ministre des Arts divinatoires et la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces un organisme occulte aux membres anonymes.

Qui a donné le feu vert pour la réponse ?

- Monsieur François Falletti, le Directeur d'alors ?
- Monsieur Jacques Toubon, le Garde des Sceaux ?
- l'Élysée ? La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces étant sous la double subordination du Président de la République et du Ministre de la Justice.

Ma lettre du 15 février 1996 à Monsieur Alexandre Benmakhlof (pièce 3), demeurée sans réponse n'a pas levé l'ambiguïté bien au contraire. Quant à l'Adavip 92 elle est restée tout aussi silencieuse à mon courrier (pièce 4).

B.B. avait déjà servi le 18 novembre 1993 (pièce 5) à propos d'une lettre adressée au Président du Conseil Général des Bouches du Rhône Lucien Weygand dans une affaire sociale (maison de retraite de Puy-Sainte-Réparade et mairie d'Aix-en-Provence).

Dans le domaine de l'imposture d'Etat c'est le changement dans la continuité.

Vous me répondrez Monsieur le Président qu'en vertu de la séparation des pouvoirs, la Justice n'entre pas dans votre domaine de compétence. Monsieur Toubon revendiquera sa non-intervention dans les dossiers judiciaires, il a même osé déclarer que la Justice Française n'était pas politique. Le Conseil des Ministres, sous votre présidence a nommé récemment bon nombre de procureurs et procureurs généraux à la tête des parquets. Ces magistrats d'aujourd'hui étaient aussi ceux d'hier, et les forfaitures impunies d'hier sont des crimes d'aujourd'hui.

Que représentent les droits de l'Homme omniprésents dans vos discours, s'ils sont garantis par une justice pénalisant lourdement les lampistes et les voleurs de poules tout en protégeant la technostructure criminelle. Une justice qui n'hésite pas à fabriquer des lampistes si nécessaire, tel Hubert Chevrier fils (29 ans au moment des cambriolages).

Moi je n'ai jamais volé, ni escroqué, je n'avais pas d'engagement politique ou religieux, je n'étais pas adhérent de syndicats de commerçants CIDUNATI ou CDCA*. Je payais mes loyers, mes impôts, mes assurances, l'URSSAF, l'ORGANIC, la CNAM etc.. Cumuler autant de tares devait sans doute représenter un grave danger pour la société et les institutions.

Après la saisie tumultueuse et irrégulière de ma voiture le 8 décembre 1988, l'institution judiciaire fut désignée pour me réduire au silence, d'où une suite ininterrompue de pressions, de procédures et de jugements bidons couverts par de hauts magistrats défenseurs des droits de l'Homme : APAP, PHILIPPE, ALBAREDE, JORDA, TRUCHE etc.. Côté Ligue des droits de l'Homme le silence, aucune réponse à mes courriers locaux et nationaux. Comment les droits de l'Homme, et les droits tout court pourraient-ils être garantis en France par une Justice guidée par le code de l'opportunité et le code de la corruption, reléguant code civil et code pénal au rang d'accessoires d'opportunité ?

L'Europe est présentée aux français comme leur planche de salut et leur avenir. Il m'a paru important de tester l'une de ses institutions : la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Le 7 juin 1996, j'ai déposé une requête (pièce 6) auprès de la Commission européenne des droits de l'Homme à Strasbourg (requête, répertoire et 153 pièces). L'accueil est désinvolte : " Pensez-vous donc vos procédures ont plus de six mois ... etc.."

La réponse officielle est en (pièce 7).

L'affaire BEGUIN-NICOUD représente plusieurs années de forfaitures judiciaires françaises, mais seuls les six derniers mois seraient susceptibles de recours. Quelle justice les citoyens européens, les citoyens français sont-ils en droit d'attendre des institutions européennes ? Le droit du citoyen en Europe ne serait-il garanti que pendant six mois ? Et passé ce délai ... il est mort pour l'Europe ?

Vous avez également participé aux réunions internationales de lutte contre le terrorisme et réaffirmé votre engagement dans cette lutte.

Ma lettre ouverte du 8 janvier 1996 dénonçait le terrorisme au quotidien dans une région française. Ni le Ministre de la Justice, ni le Ministre de l'Intérieur n'ont cru bon répondre, cautionnant du même coup ces activités terroristes et leurs auteurs. Une telle incohérence à la tête de l'Etat est-elle concevable : d'un côté le Président dénonce le terrorisme, de l'autre côté le gouvernement le protège ?

Dans l'attentat contre mon magasin " Tentation " du 18 août 1992, cinq administrations étaient engagées. Du " beau monde " était mêlé de près ou de loin à cette opération dont trois services de renseignements français, avec la police politique en chef de file. Et que penser de la mutation promotion du chef de cabinet du préfet de la Drôme François Lépine, un certain Paul Boulvrais nommé sous-préfet de Château Chinon [58] le 5 septembre 1992 après une année de présence dans la Drôme : tout un symbole.

Face à la réalité, les français doivent-ils en conclure qu'il existe un méchant terrorisme international (étranger) et un bon terrorisme national (franco-français) qui rapporte gros y compris aux politiques ?

* Dans la Drôme CDCA se traduit indifféremment par :

- Confédération de Défense des Commerçants et Artisans,
- Comité de Défense de la Cause Arménienne.

A l'heure où je vous écris ma voiture est toujours saisie depuis le 8 décembre 1988. Le député maire de Montélimar Thierry Cornillet en est le gardien.

L'incendie de ma boutique le 18 août 1992 n'a toujours pas été indemnisé par la Compagnie d'assurances publique GAN. Les dirigeants du GAN se seraient sans doute montrés très généreux en " subventions " d'indemnisation pour l'ouverture d'un cabinet médical d'infirmières programmé à la place de la boutique " Tentation ", si l'attentat avait totalement réussi.

Ma première question est la suivante, Monsieur le Président :

Pouvez-vous m'affirmer qu'aucune pression politique n'interdit aux dirigeants du GAN de régler les indemnités qui me sont dues suite au sinistre de mon magasin, classé sans suite par le Procureur de la République de la Drôme le 03 décembre 1992 ? Puis-je espérer être un jour indemnisée ?

Par intermittence, on veut bien me verser le R.M.I.. Je ne demande pas l'aumône mais simplement le dédommagement du préjudice subi.

Le gouvernement de la France étant aux abonnés absents, je m'adresserai donc maintenant au Président de la République pour la suite de l'affaire BEGUIN-NICOUD car il est temps de tomber le masque de l'imposture.

Sur le site nucléaire du Tricastin de Pierrelatte Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme entre 1982 et 1988, vingt-sept (27) chefs de services ou cadres du Commissariat à l'Energie Atomique (en particulier de la COGEMA) ont été drogués momentanément ou durablement.

Cette information n'est pas une révélation, ni un secret d'Etat, tout au plus un secret de polichinelle du moins pour cette partie visible de l'iceberg. Un secret de polichinelle négocié entre clans à coups de promotions, contreparties et chantages en tout genre au fil des années.

Une telle opération menée sur le plus grand site nucléaire d'Europe, selon la définition du Président du Conseil Général de la Drôme ex-maire de Pierrelatte Jean Mouton, a de quoi étonner. Cette opération et ses diverses ramifications constituent une partie essentielle et indissociable de l'affaire BEGUIN-NICOUD et ce n'est pas un hasard si à partir de 1988, la Justice et son bras armé la Police furent désignées par l'autorité politique pour nous réduire au silence.

Ma deuxième question sera donc la suivante, Monsieur le Président de la République :

Cette opération sur le site nucléaire du Tricastin a-t-elle été organisée dans l'intérêt de la France et des français ?

Plus que jamais l'affaire BEGUIN-NICOUD est une affaire à suivre (pièce 8).

Dans l'espoir d'une réponse de votre part,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma très haute considération.

MME BEGUIN-NICOUD ELIANE

Copie pour information adressée à :

- Sénat
- Assemblée Nationale
- Cour Européenne des Droits de l'Homme
- Cie d'assurances GAN PARIS.